

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
ARRONDISSEMENT DE MAGA

COMMUNE DE MAGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
Téléphone : 696 20 53 86/676 44 42 68



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
MAGA SUB-DIVISION

MAGA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD
Phone : 696 20 53 86/676 44 42 68

ADDITIF

N°002/2020/A/C-MAGA/CIPM DU 10 AVRIL 2020

Les Avis d'Appel d'Offres National ouvert

- n° 001BIS/2020/AONO/C-MAGA/CIPM-BEC du 25/03/2020 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe dans certaines écoles primaires de l'arrondissement de Maga (lot 1) EP Bilingue GUIRVIDIG et (lot 3) EP MALKA ;
- n° 002/2020/AONO/C-MAGA/CIPM-BEC du 25/03/2020 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un parc vaccino-gène dans la localité de BLAMATOKO-ARABE ;
- n° 003/2020/AONO/C-MAGA/CIPM-BEC du 25/03/2020 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'une plateforme multisport dans certaines localités de Maga (lot 1- Maga centre et lot 2 - Pouss)
- n° 004/2020/AONO/C-MAGA/CIPM-BEC du 25/03/2020 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'une salle de classe dans certaines écoles primaires de Maga (lot 1 – EP ZIAM 2 et lot 2 – EP PIDIMIER)

Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord sont modifiés comme suit :

1. **Au lieu de** : (lot 1 – EP ZIAM 2 et lot 2 – EP PIDIMIER)
Lire plutôt : (lot 1 – EP PINFOUNG et lot 2 – EP PIDIMIER)
2. **Au lieu de** : Remise des offres le 15 avril 2020 à 10 heures
Ouverture des plis le 15 avril 2020 à 11 heures
Lire plutôt : Remise des offres le **30 avril 2020** à 10 heures
Ouverture des plis le **30 avril 2020** à 11 heures

Le reste sans changement.

Fait à MAGA, le 25 MARS 2020
Le Maire,

COPIE :

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- PRESIDENT/ CIPM-CM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
ARRONDISSEMENT DE MAGA

COMMUNE DE MAGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DE MARCHES
Téléphone : 696 20 53 86



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
MAGA SUB-DIVISION

MAGA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD
Phone : 696 20 53 86

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 004/2020/AONO/C-MAGA/CIPM-BEC DU 25 MARS 2020

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE
CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE MAGA,
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Financement: Ressources propres communales Exercice 2020

LOT N°1: EP ZIAM 1
LOT N°2: EP PIDIMIER

Montant prévisionnel : 8 000 000 FCFA par lot

Délai d'exécution : 90 jours

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction des blocs de deux salles de classe dans certaines Ecoles Primaires du Département, le Maire de la Commune de Maga, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du MINDEVEL.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries-élévations ;
- La charpente-couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître-d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **90 jours** calendaires **par lot**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et situations diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4. Allotissement

L'AONO est subdivisé en deux lots :

- Lot 1** : construction d'une salle de classe à l'EP ZIAM 2
Lot 2 : construction d'une salle de classe à l'EP PIDIMIER

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **8 000 000** (huit millions) de francs CFA **par lot**.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par les ressources propres de la Commune de Maga, Exercice 2020 sur les lignes d'imputations respectives :

Lot 1 :

Lot 2 :

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans pièce 12 du DAO, une somme de **160 000 (cent soixante mille) francs CFA par lot** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Maga auprès du Secrétaire Général, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Mairie de Maga auprès du Secrétaire Général, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **40 000 (quarante mille) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de MAGA.

11. Remise des Offres pour chaque lot

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de Maga au plus tard le **15 avril 2020**, date limite de réception des offres à **10 heures 00 minutes** et devra porter la mention:

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 004/20/AONO/C-MAGA/CIPM-BEC
DU 25 MARS 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE SALLE DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DU DEPARTEMENT DU
MAYO-DANAY – REGION DE L'EXTRÊME-NORD
LOT N° _____ (éventuellement désignation et lieu)
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

12. Recevabilité des offres pour chaque lot

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en un (01) seul temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **15 AVRIL 2020 à 11 heures** précises par la **Commission Interne de passation des marchés Publics de la Commune de Maga** dans le bureau du Président de ladite commission. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée.

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **vingt millions** (20 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à trente (30) critères essentiels sur quarante-deux (42).

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

15.2 : Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation de l'offre sur **03 critères** ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- Méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **10 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la commune de Maga, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérification de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

Pour le présent avis d'appel d'offres, un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Mairie de Maga au Secrétariat Général.

Maga, le **25 MARS 2020**
Le Maire de la Commune de
Maga,
(Autorité Contractante)

COPIES:

- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM-CM (pour information)
- ARMP (pour publication au JD)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)
- MAITRE D'OUVRAGE. (Pour information)



LE MAIRE

Abraham Boukar